



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 09 juin 2021 - 19h00

COMPTE-RENDU

Mme Christelle LAMOUR, directrice du musée de la carte postale, a exposé au Conseil Municipal les actions mises en œuvre durant la période de confinement et de fermeture du musée.

Elle a également présenté le thème de l'exposition temporaire 2021 : « échappées photographiques bretonnes » qui proposera des clichés du quotidien pris par les photographes Jean EVENO et Yvon KERVINIO

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

1. Administration générale.

- *Installation d'un nouveau conseiller municipal.*

Conformément à l'article L 270 du code électoral, en cas de démission d'un conseiller municipal, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Aussi, suite à la démission de Mme Myriam LE GUELLANFF reçue le mardi 13 avril 2021, le suivant de la liste a été sollicité pour lui succéder. Mme Hélène MOREL et M. Nicolas AUBERT, ayant indiqué ne pas souhaiter s'engager, Mme Patricia LE DIAGON a donc été installée en qualité de conseiller municipal et au sein des commissions suivantes :

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION, HISTOIRE ET PATRIMOINE.

Pascale GILLET, Patrick GRIGNON, Catherine CADORET, Nelly LE HEN, Franck TRULIN, Guillaume SAINT-MICHEL, Magali ROBIC, Emmanuelle BOURET, Patricia LE DIAGON.

COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES.

Pascale GILLET, Eugène LE PEIH, Philippe ROBINO, Martine LE LOIRE, Laurent HAMON, Isabelle BOHELAY, Marie-Yvonne ALLANO, Maxime PASCO, Sophie LE PALLEC, Patricia LE DIAGON.

COMMISSION COMMUNICATION ET OUTILS NUMERIQUES.

Pascale GILLET, Patrick GRIGNON, Catherine CADORET, Nelly LE HEN, Guillaume SAINT-MICHEL, Mikael MAHAGNE, Patricia LE DIAGON.

COMMISSION JEUNESSE ET ANIMATIONS INTERGENERATIONNELLES.

Pascale GILLET, Catherine CADORET, Philippe ROBINO, Martine LE LOIRE, Patrick GRIGNON, Nelly LE HEN, Franck TRULIN, Sévrine LE SAGER, Anthony LUCAS, Gwenolé JAOUEN, Patricia LE DIAGON.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES, INITIATIVES CITOYENNES, ANIMATIONS VILLE ET QUARTIER.

Pascale GILLET, Nelly LE HEN, Catherine CADORET, Patrick GRIGNON, Marie-José LE GUENNEC, Marie-Yvonne ALLANO, Elodie AUGUY, Magali ROBIC, Nelly FOURQUET, Patricia LE DIAGON.

- *Election du 8ème adjoint.*

Suite à la démission de Mme Myriam LE GUELLANFF de son mandat d'adjointe au Maire, il convient de procéder à son remplacement, l'élection des adjoints au Maire se faisant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, dans les conditions fixées par l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.* »

Madame le Maire indique que seule la liste : « Pascale GILLET - Toujours plus BAUD » a présenté un candidat à savoir : Mme Nelly LE HEN

Le Conseil Municipal ayant décidé de maintenir huit postes d'adjoint et que le nouvel adjoint n'occupera pas le même rang que l'adjoint démissionnaire mais le dernier rang, il a été à l'élection du 8ème adjoint, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste « Pascale GILLET - Toujours plus BAUD » obtient la majorité absolue avec 29 voix pour Mme Nelly LE HEN est proclamée et installée 8ème adjoint, suivant l'ordre des adjoints ci-après.

1^{er} adjoint Philippe ROBINO

2^{ème} adjoint Eugène LE PEIH

3^{ème} adjoint Martine LE LOIRE

4^{ème} adjoint Laurent HAMON

5^{ème} adjoint Isabelle BOHELAY

6^{ème} adjoint Patrick GRIGNON

7^{ème} adjoint Catherine CADORET

8^{ème} adjoint Nelly LE HEN

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 07-2021: signature du contrat de maintenance des équipements du paratonnerre des cloches et de l'horloge de l'église: entreprise BODET pour un montant de 230 € HT / an pour une durée de 4 ans.

Délégation n° 08-2021: signature du contrat de location – TJ Maçonnerie : 700 € / mois jusqu'au 30 octobre 2022 (atelier relais)

Délégation n° 09-2021: signature du contrat de location – Celt Couverture : 500 € / mois jusqu'au 31 décembre 2022 (hangar ANNIC)

Délégation n° 10-2021: signature du contrat de location – Kellig Emren : 450 € / mois jusqu'au 30 juin 2024 (atelier relais)

Délégation n° 11-2021: signature de la convention de mécénat avec la fondation ORANGE pour le musée de la carte postale.

Délégation n° 12-2021: signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux de la rénovation des services techniques: lot 1 démolition-gros œuvre-VRD – MAHO Bâtiment : + 8 600 € HT (désamiantage)

Délégation n° 13-2021: signature des avenants négatifs au marché de travaux de la restructuration et de l'extension de l'école du Gourandel: lot 7 menuiseries intérieures bois – SARL DELALANDE: - 2 331 € HT et lot 12 Equipements de cuisine – 56 équipements: - 1 277,20 € HT

Délégation n° 14-2021: signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux des halles couvertes: consultation de 3 cabinets et attribution à LBL de Pontivy
LBL: 60 000 € soit 10,85 % sur une estimation de 553 000 € HT de travaux
MAISEAU: 65 143 € soit 11,78 % sur une estimation de 553 000 € HT de travaux
DUIC: pas de réponse

Délégation n° 15-2021: signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un bâtiment éco-exemplaire.
LBL: 65 000 € soit 10,83 % sur une estimation de 600 000 € HT de travaux
MAISEAU: 71 100 € soit 11,85 % sur une estimation de 553 000 € HT de travaux
DUIC: pas de réponse

Délégation n° 16-2021: acquisition par voie de préemption des parcelles AH 55 et AH 721 au prix de 20 000 € HT pour la réalisation d'un parking rue de Pont Augan.

Délégation n° 12-2021: signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux de la rénovation de la maison du cimetière: lot 02 charpente bois SARM ACM: + 1 432,50 € HT (renforcement des entrants de la charpente).

- *Approbation du rapport de la CLECT.*

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est composée d'un représentant de chacune des 18 communes de CMC est chargée d'établir un rapport sur l'évaluation des charges communales transférées à l'intercommunalité. Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 18 mars 2021, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

- *Approbation des nouveaux statuts de CMC.*

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, prévoit la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrice de la Mobilité avec pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité en favorisant les relations entre l'intercommunalité et la région. A défaut de prise de compétence par Centre Morbihan Communauté (CMC), c'est la Région qui l'exercera pleinement. Aussi, CMC a décidé de prendre la compétence mobilité (transport public de personnes, transport scolaires, services d'usages partagés de véhicules, service de mobilité solidaire...).

Pour ce faire, ses statuts ont été modifiés en conséquence lors de la réunion communautaire du 25 mars 2021 et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts.

2. Finances.

- *Signature convention de partenariat financier avec CMC.*

Par courrier en date du 26 octobre 2020, la ville de BAUD a sollicité une aide financière de CMC pour l'organisation de la fête de la musique en 2021, qui a été validée à hauteur de 1 702 €. Cette aide est subordonnée à la signature d'une convention de partenariat financier : en raison du contexte sanitaire la fête de la musique n'étant pas organisée cette année la convention devient sans objet.

- *Projet de village intergénérationnel avec Bretagne Sud Habitat.*

Dans le cadre du projet de réalisation d'un village intergénérationnel de 22 logements locatifs sociaux en partenariat avec Bretagne Sud Habitat (secteur de la Villeneuve), la ville de BAUD est sollicitée pour participer sous plusieurs formes à cette opération.

Le Conseil Municipal valide les apports de la commune la réalisation de cette opération à savoir : la cession gratuite de l'emprise du terrain, la réalisation et l'entretien des travaux de voirie et de réseaux, une garantie de l'emprunt contracté par Bretagne Sud Habitat ainsi qu'une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

- *Tarifs municipaux – service enfance et jeunesse.*

Le Conseil Municipal valide les tarifs proposés par la commission éducation-enfance pour les mini-camps de cet été :

Séjour 2 jours : Damgan/Branféré (5-7 ans) :

de 44 € à 52 € selon le quotient familial (tarif extérieur : + 25 € sur tarif commune)

Séjour 5 jours : Damgan/Branféré (8-9 ans) :

de 110 € à 130 € selon le quotient familial (tarif extérieur : + 62,50 € sur tarif commune)

Séjour 5 jours : Damgan (10-12 ans) :

de 130 € à 160 € selon le quotient familial (tarif extérieur : + 62,50 € sur tarif commune)

Randonnée kayak golfe Morbihan (ados) :

De 140 € à 170 € selon le quotient familial (tarif extérieur : + 62,50 € sur tarif commune)

- *Tarifs municipaux – boutique musée.*

La boutique de musée de la carte postale proposant de nouveaux livres ainsi qu'une visioconférence individuelle ou en groupe le Conseil Municipal valide les tarifs proposés :

- Charles et Paul Géniaux - La photographie, un destin (Locus Solus) : 27.00 €
- Bretagnes (Tomes 1, 2, 3, 4 ou 5) - Yvon Kervinio : 35.00 €
- Moments de vie en Bretagne 1970-2020 (Pierre Le Gal- Ouest-France) : 25.00 €
- Inventer un regard (Presse universitaire de Rennes) : 22.00 €
- Les grands photographes du 20e siècle (Luce Lebart) : 30.00 €
- La Bretagne il y a 100 ans (Editions Blanc & Noir) : 19.00 €
- Visioconférence individuelle : 5.00 €
- Visioconférence groupe : 200.00 €

- *Demande de subvention : FRAR, DRAC et DSIL.*

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de la DRAC et la Région au titre du FRAR (Fond Régional d'Aide à la Restauration) pour l'achat du matériel de protection des cartes postales pour un budget total de 4 121 € : la subvention est de 1 717 € (soit environ 40 %).

La DRAC accompagne également les animations de la médiathèque : le Conseil Municipal sollicite donc une subvention à hauteur de 40 % (1 508 €) pour les animations et ateliers organisés autour des rencontres et échanges avec les conteurs qui se dérouleront tout au long de l'année (budget global : 3 770 €)

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation du plan de financement du projet de construction des halles couvertes pour la demande de subvention d'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : le montant total des travaux est réévalué à 553 000 € HT au lieu de 485 000 € HT initialement estimés.

- *Aide au permis de conduire – convention de mission citoyenne.*

Le Conseil Municipal approuve la proposition de La commission jeunesse de mettre en place un dispositif dénommé « BAUD-PERMISS, ACTION CITOYENNE » ouvert aux jeunes de BAUD, étudiants ou jeunes actifs, souhaitant obtenir leur permis B, dès l'année civile de leur 16ème anniversaire et jusqu'à leurs 25 ans.

La participation au financement du permis de conduire est fixée à 300 €, uniquement valable auprès des auto-écoles de la commune.

En contrepartie, les jeunes s'engagent à effectuer une mission citoyenne de 30 heures fractionnables, au bénéfice de la collectivité ou d'une association qui agit pour l'intérêt général du territoire.

3. Urbanisme et affaires foncières.

- *Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.*

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR, prévoyait à l'origine un transfert automatique de la compétence PLU à toutes les intercommunalités au 1er janvier 2021, sauf en cas d'opposition « d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population », exprimée dans les trois mois précédant cette date. Cependant en raison de la crise sanitaire, la dernière loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du 15 février 2021 dispose que la période laissée pour s'opposer au transfert de la compétence PLU court désormais du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021.

Aussi, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté.

- *Acquisitions foncières.*

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les actes notariés consécutifs à la décision de préemption des parcelles AH-55 (66 m²) et AH-721 (143 m²) au prix de 20 000 € pour la réalisation d'un parking rue de Pont Augan.

- *Régularisations foncières.*

Le Conseil Municipal décide de procéder aux régularisations foncières suivantes et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les actes notariés :

- Cession d'une partie du domaine public au profit de riverains de la rue de Pont Augan à BAUD, dont une partie de leur propriété empiètent sur le domaine public (environ 230 m²).
- Cession d'une portion enherbée du domaine public dans le village de Bourron au profit d'un riverain. (environ 15 m²)
- Cession gratuite par les propriétaires du terrain de l'emprise du poste de relevage de la route de Jugon. (20 m²)

- *Convention d'occupation du domaine public à ENEDIS.*

Dans le cadre d'une extension du réseau électrique, il convient de concéder à ENEDIS l'occupation du domaine public pour le passage en souterrain d'un câble électrique (7 ml sur 3 m de large) au lieu-dit Quinipily (ZY-413). Cette autorisation d'occupation du domaine public est formalisée par une convention que le Conseil Municipal autorise Mme le Maire ou son représentant à signer.

4. Questions diverses.

Avenant de transfert ABRI SERVICES au profit de JC DECAUX.

Suite à la fusion absorption de la société ABRI SERVICES BRETAGNE par la société JC DECAUX il est nécessaire de signer un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public pour le mobilier publicitaire, signée le 16 février 2018 avec ABRI SERVICES. En conséquence, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant de transfert avec la société JC DECAUX France.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche d'analyse des besoins sociaux engagée par le CCAS qui consiste à mener une réflexion globale sur les attentes et besoins en services sociaux (logement, accompagnement des personnes âgées, accompagnement des personnes handicapées...).

Un comité de pilotage sera créé pour travailler sur ce sujet avec un outil d'aide à la décision proposée par l'union départementale des CCAS afin de récolter les données nécessaires à cette évaluation. Il sera fait appel à un stagiaire de niveau master 2 pour élaborer les plans d'actions qui seront définis par le comité de pilotage.